



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 13 avril 2026

Délibération N° DEL_2026_010

Le treize avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie, Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie GELBARD, Monsieur Patrick BOUCHER, Madame Laurence BORDAT, Monsieur Éric BERNADOU, Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN, Madame Isabelle RICHARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Madame Christelle DRUESNE, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Alexis GUILLON, Monsieur Mathieu CHERON, Madame Julie DE SOUSA CARDOSO

Représentés : Madame Marie-Thérèse BOSSELUT représentée par Madame Sophie GELBARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Isabelle RICHARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués aux syndicats extérieurs et autres entités

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5711-1,

Considérant qu'il convient de désigner pour :

- Le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères - SIRTOM : 1 délégué titulaire 2 suppléants,
- Le Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets des Ordures Ménagère - SIREDOM : 1 délégué titulaire 2 suppléants,
- Le Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs affluents - SEMEA : 2 délégués titulaires 1 suppléant,
- Le Syndicat de Musique des Deux Vallées : 2 titulaires 2 suppléants,
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau - SIARCE : 1 délégué titulaire 2 suppléants,
- Le Parc National Régional - PNR : 2 délégués titulaires 2 suppléants,
- Le correspondant à la Défense : 1 délégué titulaire 1 suppléant,
- Le Comité de Jumelage : 1 délégué titulaire 1 suppléant,
- L'association intercommunale de soins à domiciles - AISAD et AMSAD : 1 délégué titulaire

1 suppléant.
Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_010-DE

A G E D I

- Le syndicat mixte AGEDI : 1 délégué titulaire
- Le syndicat mixte Orge - Yvette - Seine - SMOYS : 1 délégué titulaire 1 suppléant

Considérant les candidatures suivantes :

Entité	Titulaire(s)	Suppléant(s)
SIRTOM	COUDER Christophe	BERNADOU Eric DELECOUR Bruno
SIREDOM	COUDER Christophe	BERNADOU Eric DELECOUR Bruno
Syndic Musique 2 Vallées	BORDAT Laurence DELECOUR Bruno	CHERON Mathieu
SIARCE	BOUCHER Patrick	CARRE-DESOUSIN Alain DRUESNE Christelle
PNR	BOUCHER Patrick DELECOUR Bruno	BERNADOU Eric GELBARD Sophie
Correspondant Défense	LAZOVITCH Sophie	COUDER Christophe
Comité de jumelage	LAZOVITCH Sophie	RICHARD Isabelle
AISAD / AMSAD	GELBARD Sophie	BOSSELUT Marie-Thérèse
AGEDI	DELECOUR Bruno	
SMOYS	BOUCHER Patrick	DELECOUR Bruno
SEMEA	BERNADOU Eric CARRE-DESODIN Alain	GUILLON Alexis

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désignent, à l'unanimité, les délégués et titulaires selon de tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Madame Isabelle RICHARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
Date de réception de l'AR: 16/04/2026
091-219104635-DEL_2026_010-DE
A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 13 avril 2026

Délibération N° DEL_2026_011

Le treize avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie, Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie GELBARD, Monsieur Patrick BOUCHER, Madame Laurence BORDAT, Monsieur Éric BERNADOU, Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN, Madame Isabelle RICHARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Madame Christelle DRUESNE, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Alexis GUILLON, Monsieur Mathieu CHERON, Madame Julie DE SOUSA CARDOSO

Représentés : Madame Marie-Thérèse BOSSELUT représentée par Madame Sophie GELBARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Isabelle RICHARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délégués aux commissions et groupes de travail au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français - PNRGF

Monsieur le Maire demande qui souhaite participer aux commissions suivantes parmi les membres du conseil municipal.

Après délibération, la liste des volontaires est la suivante :

Commission	NOM Prénom	Mail	Téléphone
Paysage et territoire	BERNADOU Eric	ebernadou@oncy-sur-ecole.fr	06 71 85 48 93
Energie et habitat	BOUCHER Patrick	pboucher@oncy-sur-ecole.fr	06 76 75 41 54
	BERNADOU Eric	ebernadou@oncy-sur-ecole.fr	06 71 85 48 93

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_011-DE

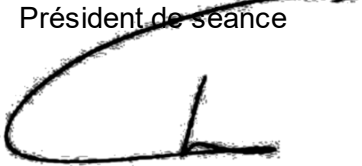
A G E D I

Commission	NOM Prénom	Mail	Téléphone
Patrimoine et culture	GELBARD Sophie	sgelbard@oncy-sur-ecole.fr	06 45 65 29 26
	BORDAT Laurence	lbordat@oncy-sur-ecole.fr	06 85 11 66 87
Agriculture - sylviculture et attractivité	CARRE-DESOU DIN Alain	acarredesoudin@oncy-sur-ecole.fr	06 81 19 65 45
Environnement et éducation	GELBARD Sophie	sgelbard@oncy-sur-ecole.fr	06 45 65 29 26
	BOSELUT Marie-Thérèse	mtbosselut@oncy-sur-ecole.fr	06 79 38 38 89

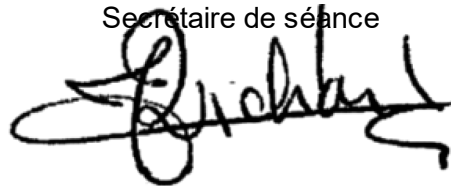
A la suite du vote, la liste des représentants est arrêtée telle que ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Madame Isabelle RICHARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
Date de réception de l'AR: 16/04/2026
091-219104635-DEL_2026_011-DE
A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 13 avril 2026

Délibération N° DEL_2026_012

Le treize avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie, Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie GELBARD, Monsieur Patrick BOUCHER, Madame Laurence BORDAT, Monsieur Éric BERNADOU, Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN, Madame Isabelle RICHARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Madame Christelle DRUESNE, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Alexis GUILLON, Monsieur Mathieu CHERON, Madame Julie DE SOUSA CARDOSO

Représentés : Madame Marie-Thérèse BOSSELUT représentée par Madame Sophie GELBARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Isabelle RICHARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délégués aux commissions et groupes de travail à la Communauté de Communes des 2 Vallées - CC2V

Monsieur le Maire demande qui souhaite participer aux commissions suivantes parmi les membres du conseil municipal.

À la suite du vote, la liste des représentants est arrêtée telle que ci-dessous :

Commission	NOM Prénom	Mail	Téléphone
Associations	DRUESNE Christelle	cdruene@oncy-sur-ecole.fr	06 52 35 27 78
DevEco	DELECOUR Bruno	bdelecour@oncy-sur-ecole.fr	06 11 96 60 56
Eau / Assainissement	BOUCHER Patrick	pboucher@oncy-sur-ecole.fr	06 76 75 41 54

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de reception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_012-DE

A G E D I

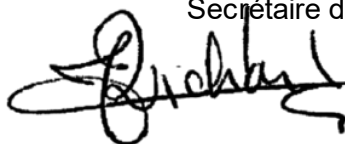
Commission	NOM Prénom	Mail	Téléphone
Enfance	BOSELUT Marie-Thérèse	mtbosselut@oncy-sur-ecole.fr	06 79 38 38 89
	RICHARD Isabelle	irichard@oncy-sur-ecole.fr	06 08 07 96 26
Finances	DELECOUR Bruno	bdelecour@oncy-sur-ecole.fr	06 11 96 60 56
Haut débit	DRUESNE Christelle	cdruesne@oncy-sur-ecole.fr	06 52 35 27 78
Mutualisation	DELECOUR Bruno	bdelecour@oncy-sur-ecole.fr	06 11 96 60 56
Sports / Équipements	DRUESNE Christelle	cdruesne@oncy-sur-ecole.fr	06 52 35 27 78
Tourisme	DELECOUR Bruno	bdelecour@oncy-sur-ecole.fr	06 11 96 60 56
Transport	DRUESNE Christelle	cdruesne@oncy-sur-ecole.fr	06 52 35 27 78
Appel d'offre	DELECOUR Bruno	bdelecour@oncy-sur-ecole.fr	06 11 96 60 56
Délégation Service Public	DELECOUR Bruno	bdelecour@oncy-sur-ecole.fr	06 11 96 60 56
CLECT	DELECOUR Bruno	bdelecour@oncy-sur-ecole.fr	06 11 96 60 56

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Madame Isabelle RICHARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
Date de réception de l'AR: 16/04/2026
091-219104635-DEL_2026_012-DE
A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 13 avril 2026

Délibération N° DEL_2026_013

Le treize avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adopté		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie GELBARD, Monsieur Patrick BOUCHER, Madame Laurence BORDAT, Monsieur Éric BERNADOU, Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN, Madame Isabelle RICHARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Madame Christelle DRUESNE, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Alexis GUILLON, Monsieur Mathieu CHERON, Madame Julie DE SOUSA CARDOSO

Représentés : Madame Marie-Thérèse BOSSELUT représentée par Madame Sophie GELBARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Isabelle RICHARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création des commissions communales et comités consultatifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22 relatif à la création de commissions,

Considérant que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission peut être variable en fonction des candidatures sur les diverses thématiques,

Considérant que le Maire est Président de droit de toutes les commissions,

Considérant que l'objectif principal est d'intéresser les habitants aux affaires communales dans le cadre des comités consultatifs, à savoir une prise de conscience des enjeux et des contraintes de la gestion communale avec une meilleure prise en compte de l'intérêt général,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_013-DE

A G E D I

Décide que concernant les comités consultatifs :

- La présidence sera assurée de droit par le Maire,
- Les élus aux comités pourront élire en leur sein un vice-président,
- Ce dernier, après consultation pourra proposer la nomination de personnalités extérieures dont le nombre ne pourra dépasser 50% du nombre de conseillers,

Adopte la liste :

1. Des commissions communales suivantes :

- Ressources Humaines
- Révision des listes électorales
- Commission des impôts directs
- Commission d'appel d'offres

2. Des comités consultatifs suivants :

- Vie locale
- Action sociale / CCAS
- Jeunesse / école
- Finances
- Travaux, environnement, urbanisme
- Sécurité

Désigne au sein de ces commissions et comités les membres du conseil suivants et reporte à un conseil ultérieur la nomination des personnalités extérieures :

- Ressources Humaines :

BORDAT Laurence	COUDER Christophe	BOUCHER Patrick
-----------------	-------------------	-----------------

- Vie locale :

BORDAT Laurence	BOSSELUT Marie-Thérèse	MONET Sébastien
COUDER Christophe	RICHARD Isabelle	CHERON Mathieu
LAZOVITCH Sophie	DE SOUSA CARDOSO Julie	DRUESNE Christelle
GELBARD Sophie		

- Action sociale / CCAS :

GELBARD Sophie	BOSSELUT Marie-Thérèse	CHERON Mathieu
RICHARD Isabelle	GUILLON Alexis	

- Jeunesse / école :

BOSSELUT Marie-Thérèse	DE SOUSA CARDOSO Julie	MONET Sébastien
RICHARD Isabelle	GELBARD Sophie	

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
Date de reception de l'AR: 16/04/2026
091-219104635-DEL_2026_013-DE
A G E D I

- Finances :

DRUESNE Christelle	BOUCHER Patrick	DE SOUSA CARDOSO Julie
BERNADOU Eric	MONET Sébastien	BORDAT Laurence

- Travaux, environnement, urbanisme :

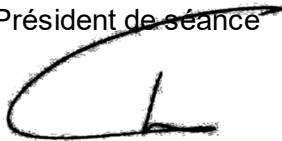
GUILLON Alexis	BERNADOU Eric	BOSSELUT Marie-Thérèse	RICHARD Isabelle
GELBARD Sophie	BOUCHER Patrick	COUDER Christophe	LAZOVITCH Sophie

- Sécurité :

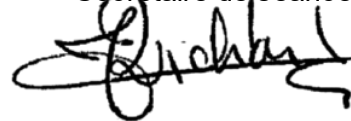
GUILLON Alexis	BERNADOU Eric	LAZOVITCH Sophie
BOUCHER Patrick	COUDER Christophe	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Madame Isabelle RICHARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de reception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_013-DE

A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 13 avril 2026

Délibération N° DEL_2026_014

Le treize avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie, Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie GELBARD, Monsieur Patrick BOUCHER, Madame Laurence BORDAT, Monsieur Éric BERNADOU, Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN, Madame Isabelle RICHARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Madame Christelle DRUESNE, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Alexis GUILLON, Monsieur Mathieu CHERON, Madame Julie DE SOUSA CARDOSO

Représentés : Madame Marie-Thérèse BOSSELUT représentée par Madame Sophie GELBARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Isabelle RICHARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Indemnité de fonction du maire non fixée à son maximum

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le taux de l'indemnité de fonction allouée aux maires est fixé automatiquement à son maximum pour toutes les communes ;

Vu l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessus, à la demande du maire ;

Vu l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales revalorisant le barème des indemnités du maire à la suite de la loi du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu ;

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_014-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Que le montant des indemnités de fonction du maire est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé au taux suivant :
- Maire : 75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Cette indemnité prend effet au 21 mars 2026 ;

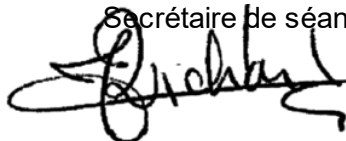
- Que la délibération n° DEL_2020_017 en date du 02 juillet 2020 s'en trouve modifiée en ce qui concerne l'indemnité de fonction du maire ;
- Que l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales n'est pas dépassée ;
- Que l'indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payée mensuellement ;
- Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Madame Isabelle RICHARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_014-DE

A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 13 avril 2026

Délibération N° DEL_2026_015

Le treize avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie, Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie GELBARD, Monsieur Patrick BOUCHER, Madame Laurence BORDAT, Monsieur Éric BERNADOU, Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN, Madame Isabelle RICHARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Madame Christelle DRUESNE, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Alexis GUILLON, Monsieur Mathieu CHERON, Madame Julie DE SOUSA CARDOSO

Représentés : Madame Marie-Thérèse BOSSELUT représentée par Madame Sophie GELBARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Isabelle RICHARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Indemnités de fonction des adjoints

Vu la loi du 22 décembre 2025 portant création du statut de l' élu modifiant l'article L 2123-24 du code général des collectivités territoriales et revalorisant le barème du taux des indemnités de fonction des adjoints ;

Vu l'article L 2123-24 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu au barème, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé ;

Vu l'article L 2123-24 du code général des collectivités territoriales qui prévoit ce montant total est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner sur le fondement de l'article L 2122-2 et, s'il en est fait application dans la commune, de l'article L 2122-2-1 ;

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_015-DE

A G E D I

Vu l'article L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant la délibération n° DEL_2026_008 relative à l'élection des adjoints au maire ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

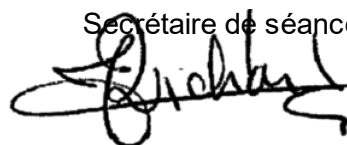
- Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, fixé au taux suivant :
 - 1^{er} adjoint : 16,05 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 2^e adjoint : 16,05 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 3^e adjoint : 16,05 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 4^e adjoint : 16,05 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Que l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales n'est pas dépassée ;
- Que l'indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payée mensuellement ;
- Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Madame Isabelle RICHARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_015-DE

A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 13 avril 2026

Délibération N° DEL_2026_016

Le treize avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie, Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie GELBARD, Monsieur Patrick BOUCHER, Madame Laurence BORDAT, Monsieur Éric BERNADOU, Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN, Madame Isabelle RICHARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Madame Christelle DRUESNE, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Alexis GUILLON, Monsieur Mathieu CHERON, Madame Julie DE SOUSA CARDOSO

Représentés : Madame Marie-Thérèse BOSSELUT représentée par Madame Sophie GELBARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Isabelle RICHARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sésies,

Considérant la communication de l'état 1259 par la direction départementale des finances publiques de l'Essonne - pôle fiscalité directe locale - pour l'année 2026,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° DEL_2025_004 du 07 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_016-DE

A G E D I

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	15,35 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	28,44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	62,93 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	- %

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

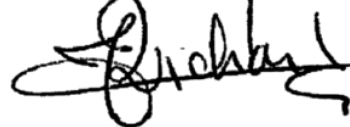
Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	15,35 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	28,44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	62,93 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	- %

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Madame Isabelle RICHARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
Date de réception de l'AR: 16/04/2026
091-219104635-DEL_2026_016-DE
A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 13 avril 2026

Délibération N° DEL_2026_017

Le treize avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie GELBARD, Monsieur Patrick BOUCHER, Madame Laurence BORDAT, Monsieur Éric BERNADOU, Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN, Madame Isabelle RICHARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Madame Christelle DRUESNE, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Alexis GUILLON, Monsieur Mathieu CHERON, Madame Julie DE SOUSA CARDOSO

Représentés : Madame Marie-Thérèse BOSSELUT représentée par Madame Sophie GELBARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Isabelle RICHARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif - Budget communal 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances réunie le 26 mars 2026 à 20 heures, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 083 285,50 €

Dépenses et recettes d'investissement : 570 990,00 €

Répartis comme suit :

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
Date de réception de l'AR: 16/04/2026
091-219104635-DEL_2026_017-DE
A G E D I

INVESTISSEMENT

Code	Description	Montant	Code	Description	Montant
01 01 01 01	Travaux de construction	100 000,00	01 01 01 01	Travaux de construction	100 000,00
01 01 01 02	Travaux de réparation	50 000,00	01 01 01 02	Travaux de réparation	50 000,00
01 01 01 03	Travaux de maintenance	25 000,00	01 01 01 03	Travaux de maintenance	25 000,00
01 01 01 04	Travaux de réhabilitation	25 000,00	01 01 01 04	Travaux de réhabilitation	25 000,00
01 01 01 05	Travaux de modernisation	100 000,00	01 01 01 05	Travaux de modernisation	100 000,00
01 01 01 06	Travaux de rénovation	50 000,00	01 01 01 06	Travaux de rénovation	50 000,00
01 01 01 07	Travaux de reconstruction	25 000,00	01 01 01 07	Travaux de reconstruction	25 000,00
01 01 01 08	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 08	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 09	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 09	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 10	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 10	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 11	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 11	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 12	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 12	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 13	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 13	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 14	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 14	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 15	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 15	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 16	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 16	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 17	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 17	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 18	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 18	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 19	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 19	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 20	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 20	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 21	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 21	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 22	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 22	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 23	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 23	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 24	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 24	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 25	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 25	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 26	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 26	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 27	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 27	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 28	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 28	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 29	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 29	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 30	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 30	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 31	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 31	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 32	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 32	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 33	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 33	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 34	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 34	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 35	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 35	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 36	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 36	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 37	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 37	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 38	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 38	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 39	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 39	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 40	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 40	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 41	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 41	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 42	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 42	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 43	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 43	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 44	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 44	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 45	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 45	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 46	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 46	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 47	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 47	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 48	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 48	Travaux de réfection	50 000,00
01 01 01 49	Travaux de réhabilitation	100 000,00	01 01 01 49	Travaux de réhabilitation	100 000,00
01 01 01 50	Travaux de réfection	50 000,00	01 01 01 50	Travaux de réfection	50 000,00

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune,

Le conseil municipal,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif,

Délibère et décide

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
 Date de réception de l'AR: 16/04/2026
 091-219104635-DEL_2026_017-DE
 A G E D I

Article 1

L'adoption du budget de la Commune Budget communal pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 654 275,50 €

En dépenses à la somme de : 2 654 275,50 €

Article 2

D'adopter le budget par chapitre selon le détail ci-dessus présenté

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Isabelle RICHARD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_017-DE

A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie

70 Grande Rue

91490 ONCY-SUR-ÉCOLE

Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 13 avril 2026

Délibération N° DEL_2026_018

Le treize avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie GELBARD, Monsieur Patrick BOUCHER, Madame Laurence BORDAT, Monsieur Éric BERNADOU, Monsieur Alain CARRE-DESOUNDIN, Madame Isabelle RICHARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Madame Christelle DRUESNE, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Alexis GUILLON, Monsieur Mathieu CHERON, Madame Julie DE SOUSA CARDOSO

Représentés : Madame Marie-Thérèse BOSSELUT représentée par Madame Sophie GELBARD

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Isabelle RICHARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif - Budget communal 2026

Annule et remplace la délibération DEL_2026_017, cette dernière ayant eu un souci de lisibilité lors de l'envoi dématérialisé.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances réunie le 26 mars 2026 à 20 heures, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 083 285,50 €

Dépenses et recettes d'investissement : 570 990,00 €

Répartis comme suit :

Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_018-DE

A G E D I

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune,

Le conseil municipal,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif,

Délibère et décide

Article 1

L'adoption du budget de la Commune Budget communal pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 654 275,50 €

En dépenses à la somme de : 2 654 275,50 €

Article 2

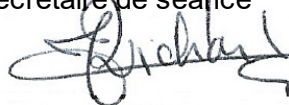
D'adopter le budget par chapitre selon le détail ci-dessus présenté

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Madame Isabelle RICHARD
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026

Date de réception de l'AR: 16/04/2026

091-219104635-DEL_2026_018-DE

A G E D I